La Mode intellectuelle

LE PROBLÈME NATIONAL
de la radiodiffusion

Il ne faut pas que la trêve dont nous jouissons ressemble à ces instants de rémission qui, dans les grandes maladies, précèdent les rechutes les plus graves. Il n'est donc aucun problème sur lequel le gouvernement ne doive se hâter de porter sa vigilance et sa décision. Ainsi avons-nous le devoir, nous, les écrivains, les producteurs de cette pensée qui jusqu'ici avait fait le principal prestige de notre pays, d'attirer l'attention du ministre des P.T.T. sur le péril que la radiodiffusion, dont on avait tant espéré, fait courir à cette pensée, déjà si peu défendue par ailleurs.

D'abord, peut-être le public ne se représente-t-il pas assez exactement les conditions internationales de l'émission des ondes : pour les différentes longueurs de ces ondes, il n'y a qu'un nombre limité de place, car le ciel radiophonique est très petit. De là une concurrence entre les nations, et la nécessité, dans ces congrès, de partages et d'ententes.

Or, techniquement, malgré le récent achat par l'Etat du plus beau poste français, Radio-Paris, notre équipement national est resté si inférieur à celui de toutes les grandes nations que nos représentants, dans les dernières conférences, ont eu beaucoup de peine à nous conserver la part d'ondes qui nous avait été d'abord attribuée, et qui apparaissait comme disproportionnée à la capacité de nos installations. A l'heure présente, dans le plus récent accord, on a été obligé d'attribuer les mêmes ondes à plusieurs pays, en tenant compte de leur éloignement et de la puissance des postes : des ondes pareilles sont donc émises simultanément. C'est une nouvelle complication technique, qui, pendant la période d'adaptation, n'a pas été sans diminuer la qualité de nos propres émissions, mais dont nos services espèrent bientôt avoir entièrement triomphé. Tout de même, n'a-t-on pas le cœur serré en songeant que le peuple dont la langue était encore récemment considérée comme le plus parfait instrument de la pensée humaine risque de ne pas profiter des moyens les plus nouveaux et les plus puissants pour le maintien ou la restauration de son prestige spirituel ?...

Au cours de l'année 1933, il avait semblé que les pouvoirs publics eussent compris le danger, puisqu'une loi avait fini par établir des taxes et que le législateur spécifiait la nécessité d'employer les recettes produites par ces taxes à l'amélioration des services radiophoniques. Malheureusement cette loi n'est pas exécutée, puisque, dans la loi de finances, le Parlement, cherchant l'argent partout où il se trouvait, a confondu le budget particulier de la radiophonie, qui semblait trop riche, avec les besoins généraux d'administration : quelques gouttes d'eau dans un gouffre !

Voilà pour la technique : quant à l'émission elle-même, il faut avoir le courage de constater et de reconnaître que nos postes sont parmi les moins écoutés du monde, non seulement à l'étranger, mais en France. Sans doute ne doit-on pas oublier, pour être juste, la relation naturelle qui existe entre la radiophonie et le climat : le soleil, la longueur et la douceur des jours appellent l'humanité au dehors; au contraire, le froid, l'obscurité l'enferment à la maison. L'hiver est radiophonique, si j'ose dire, tandis que l'été ne l'est point. Admettons donc que le climat tempéré ou ensoleillé de la France soit moins propre au développement de la radiodiffusion que certaines régions d'Allemagne, que les brumes anglo-saxonnes ou flamandes, que les longs soirs neigeux des pays scandinaves : il faut cependant reconnaître que cette raison générale est insuffisante à expliquer l'état de choses actuel, puisque la plupart des sans-filistes français, qui possèdent des instruments perfectionnés, se mettent bien souvent aux écoutes des postes étrangers, préférablement aux postes nationaux. C'est assez, en effet, de comparer les programmes des différentes nations pour nous convaincre que les nôtres font assez pauvre figure dans l'ensemble. (A cet égard, et sans aucune considération morale, la suppression des émissions religieuses a été une opération commerciale déplorable.) En Allemagne, en Italie, on a considéré à juste titre que la radiodiffusion était un des moyens les plus agissants de propagande ; aussi, avec une méthode et une continuité singulières, on s'empare de l'auditeur dès son lever, et, variant l'audition avec les heures et les événements, on ne le lâche qu'à son sommeil. La vie nationale et la vie individuelle se confondent dans la radio.

Certes, un tel régime ne serait pas désirable chez nous; mais nous n'avons pas encore, en cela comme en beaucoup d'autres choses, trouvé le nôtre. Et si nous sommes ainsi en retard, c'est que nous avons méconnu les principes élémentaires et n'avons pas su concilier nos traditions de liberté spirituelle avec les exigences matérielles de ce nouveau mode d'expression.

La radiophonie, en effet, réclame, par sa nature même, des conditions scientifiques qui ne se rencontrent dans aucun autre genre d'expression, pas même le cinéma : un poste radiophonique ne peut être en aucune manière comparé à une rédaction de journal, à une imprimerie ou à un studio. Il est construit sur la voie publique, au milieu non seulement de la ville, mais de la France et du monde. De plus, par son caractère international, nous venons de voir que la radiodiffusion nécessite des négociations et des ententes dépendant des gouvernements. Pour ces raisons d'ordre tout à la fois technique, social et international, la radiophonie ne peut se passer du concours de l'Etat. Ajoutons que les communications faites au micro, par leur instantanéité, supposent une surveillance constante : à la lettre, les paroles volent, et ne peuvent plus être rattrapées, ni dans la nation, ni au delà des frontières. De là l'usage que toute communication radiophonique soit d'abord écrite.

D'autre part, quelles que soient les conditions matérielles auxquelles nous constatons qu'elle est subordonnée, la radiophonie reste pourtant une expression spirituelle, et, comme telle, elle participe du caractère individuel, par conséquent libre, de toute création intellectuelle.

Il y a donc ici un cas absolument neuf, sans analogue ni précédent, où il s'agit de concilier tout à la fois l'autorité et la liberté. Ainsi le problème social de la radiophonie, comme le proclame, depuis qu'il existe des émissions, la Société des gens de lettres, peut se réduire à ces termes : comment est-il possible d'instituer pour l'émission un régime de liberté contrôlée ?

Or, actuellement, l'idée d'une radiophonie d'Etat semble prédominer en haut lieu : l'acquisition récente du poste de Radio-Paris n'est qu'une nouvelle preuve de cette politique centralisatrice.

Il est juste de dire que les nouveaux décrets parus à cette occasion tendent à réserver un rôle aux créateurs intellectuels dans le fonctionnement de cette radiophonie nationale. Les programmes sont étudiés et établis par un comité d'émissions composé partiellement de représentants qualifiés des lettres et des arts : il n'est pas douteux que ce comité, comme il en a déjà donné la preuve, travaillera avec la meilleure volonté et la plus grande compétence. Mais d'abord il ne s'occupe que d'un seul poste, Radio-Paris, en sorte que toutes ses décisions restent soumises à un conseil supérieur de coordination qui compose tous les programmes des postes nationaux, puis à un comité de direction, sans oublier enfin une direction technique : on voit la distance administrative qui sépare les programmes conçus des programmes exécutés ! Les dirigeants actuels des services administratifs sont remplis des meilleures intentions à l'égard des lettres et des arts, et la pratique va sans doute se révéler heureuse. Il n'en reste pas moins vrai qu'ici le principe consiste à faire contrôler l'Etat par les particuliers, l'autorité par la liberté : c'est exactement le contraire de ce que nous demandions, à savoir l'Etat contrôlant les particuliers, l'autorité surveillant la liberté.

Il est donc urgent, de part et d'autre, qu'on fasse preuve de bonne volonté et de souplesse. Il est nécessaire d'abord que le Parlement, revenant à la loi précédemment votée, restitue à la radiodiffusion l'intégralité de ses recettes propres. En second lieu, même dans la radiodiffusion d'Etat, la gestion technique doit rester entièrement distincte de la composition des programmes, qui relèvent d'une direction spirituelle et qui intéressent la culture nationale et le rayonnement français. On peut même se demander si, administrativement, la radiodiffusion ne devrait pas, au moins en partie, changer de département ministériel et, sans quitter la rue de Grenelle, par une simple promenade dans le voisinage, passer des P.T.T. à l'éducation nationale.

GASTON RAGEOT.

LES DÉCRETS-LOIS D'ÉCONOMIES

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS

Le conseil national se réunira jeudi

Le geste symbolique qu'a demandé le président Doumergue aux anciens combattants doit, selon les dirigeants des principales associations de ces derniers, appuyer le grand mouvement qui doit établir une autorité gouvernementale et la représentation des forces économiques.

Certains groupements appartenant à des organisations extrémistes s'opposent nettement, il est vrai, à tout sacrifice, prétendant que le gouvernement peut récupérer très facilement ailleurs les sommes demandées aux anciens combattants, sommes qu'il déclarent absolument inexistantes dans le déficit budgétaire actuel.

Le conseil d'administration de la Confédération nationale des anciens combattants s'est donc réuni hier soir, rue des Mathurins, pour écouter MM. de Barral et Piérens, Mme Cassou, qui, le matin, avec d'autres délégués, avaient été reçus par M. Doumergue. Une discussion s'engagea entre les représentants des différentes associations affiliées à la confédération. Il fut alors décidé qu'une décision serait prise au cours de la réunion d'un conseil national extraordinaire qui se tiendra à Paris, jeudi, à 10 heures, à la Maison de la Mutualité.

Les télégrammes d'appel ont été aussitôt lancés. Les délégués de l'Algérie viendront par avion.

C'est donc vraisemblablement jeudi après-midi que la décision des anciens combattants sera prise et apportée à M. Doumergue.

L'attitude des groupements

Après avoir été reçu, hier, par M. Rivollet, ministre des pensions, le bureau de la Fédération nationale des chasseurs à pied nous adresse copie du communiqué suivant, qu'elle a fait tenir à la présidence du conseil :

La Fédération nationale des sociétés d'anciens chasseurs à pied, alpins et cyclistes (F. N. A. C.), représentant 137 groupements d'anciens chasseurs à pied, alpins et cyclistes, conscients des devoirs qui, dans la paix comme dans la guerre, incombent à ses membres;

Se souvenant du magnifique redressement financier exécuté *in extremis* en 1926 par son éminent président d'honneur, M. Raymond Poincaré, ancien des 2e et 11e bataillons;

En présence des événements actuels, qui exigent, tant au point de vue extérieur qu'intérieur, une particulière vigilance en vue de sauvegarder exclusivement les intérêts français;

Déclare :

1° Faire confiance au président du conseil, M. Gaston Doumergue, pour appliquer intégralement, équitablement et sans faiblesse, à tous les citoyens français sans exception, les indispensables mesures de salut public financier;

2° Se soumettre aux décisions qui, sans discrimination aucune entre les intéressés, seront prises en ce qui concerne les pensions dont ils bénéficient, grâce à l'action tenace, désintéressée et décisive de leur camarade André Tardieu, ancien capitaine au 44e bataillon de chasseurs à pied.

— Réuni en assemblée générale à la Roche-sur-Foron, le groupe départemental de l'Union nationale des combattants de la Haute-Savoie a voté à l'unanimité un ordre du jour disant notamment :

Considérant que l'Union nationale des combattants a demandé depuis longtemps les réformes nécessaires au redressement moral et financier, et qu'elle a toujours consenti aux sacrifices raisonnables que comporteraient ces réformes sous la seule condition qu'ils ne soient pas inutiles et viennent à la suite d'un ensemble de mesures énergiques;

Considérant que le refus par les anciens combattants de participer aux économies indispensables ne correspondrait ni aux nécessités de l'heure, ni à l'esprit de sacrifice dont ils ont si souvent donné l'exemple.

Donne mandat à la direction centrale de l'Union nationale des combattants d'accepter les propositions du gouvernement dans la mesure où elle les jugera équitables;

Fait confiance au président Doumergue dans l'œuvre de rénovation, d'épuration et d'union qui est courageusement entreprise;

Lui exprime sa reconnaissance et l'assure de son concours et de son dévouement.

— Les anciens combattants de Solignac (Haute-Vienne) ont adopté la motion suivante, qui a été transmise au président du conseil des ministres :

Unanimement d'accord au moment de la grande prospérité de la France, ils ont réclamé la part du combattant pour ceux qui ont payé de leur sang l'intégrité du sol, l'honneur et la liberté du pays.

Si, en 1914, ils ont répondu « présent » à l'appel du pays, ce n'était pas avec l'espoir d'en tirer profit.

Si, en 1934, ils sont obligés de consentir un sacrifice, ils en comprendront la nécessité pour la restauration économique de la France. Etant déclarés les premiers créanciers de la nation, ils accepteront de prendre part au redressement général, dans de justes proportions.

Ils font confiance à M. le président Doumergue pour rétablir dans le calme les finances compromises et pour obtenir de chacun les sacrifices nécessaires au salut de tous.

— Au cours de la réunion générale des sections de l'A. M. C. de l'arrondissement de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), groupant plus de 32,000 anciens combattants et victimes de la guerre, qui s'est tenue hier à Lunéville, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité et adressé au président Doumergue :

Anciens combattants lorrains, réunis Lunéville, vous renouvellent leur aceptation participation au redressement financier et vous expriment leur confiance dans œuvre apaisement et restauration que poursuivez avec désintéressement et dévouement.

Une lettre des « Croix de feu » à M. Gaston Doumergue

L'association des Croix de feu et Briscards a envoyé hier au président Doumergue la lettre ci-après :

Monsieur le président,

Vous n'avez pas jugé opportun de faire participer les Croix de feu à la délibération tenue sous votre présidence, au sujet des sacrifices demandés aux anciens combattants.

Sans doute notre association n'appartient-elle point à la Confédération nationale. Il aurait peut-être été équitable et expédient de se souvenir que, la première, elle a, *dès juillet 1932*, publiquement déclaré que le rétablissement de la Trésorerie serait l'œuvre de tous les Français sans exception, et que la contribution des anciens combattants ne saurait être prélevée qu'après celle de toutes les catégories de citoyens, « représentants du peuple en tête ». Il aurait peut-être été légitime et nécessaire de faire sa place à la pensée de plus de 50,000 soldats des premières lignes, ayant toujours subordonné leurs intérêts particuliers à l'intérêt général, au feu en 1914-1918, dans leur activité civique après la victoire.

En un moment où chacun doit prendre ses responsabilités, la valeur morale et le nombre de mes camarades, ainsi que leur rayonnement dans le pays, m'imposaient de prendre acte de cette indifférence à notre égard. Pour nous, fidèles à notre idéal, nous continuerons de servir au mieux des circonstances, dans un constant et exclusif esprit de devoir.

CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Au cartel confédéré des services publics

Le cartel confédéré des services publics s'est réuni hier au siège de la Confédération générale du travail, 211, rue Lafayette, sous la présidence de M. Lenoir, secrétaire administratif de la Confédération générale du travail. Aucune résolution n'a été prise à propos des mesures incluses aux décrets-lois. Il a été décidé que le cartel se réunirait de nouveau ce matin.

Au syndicat des douanes actives

Le bureau du syndicat des douanes actives communique une protestation dans laquelle il « souligne le cynisme du gouvernement d'apaisement et de trêve » et déclare « que les douaniers n'acceptent aucun sacrifice ».

A la Fédération autonome

Les organisations de fonctionnaires adhérant à la Fédération autonome avaient, on s'en souvient, déclenché des mouvements de protestation aussitôt après la signature des décrets-lois. La commission exécutive de cette fédération, réunie hier après-midi, a décidé de provoquer une nouvelle protestation qui serait suivie d'autres manifestations plus amples « jusqu'au jour où les décrets gouvernementaux auront été mis effectivement en échec ».

Au central télégraphique

Au central télégraphique de la rue de Grenelle, les employés de la brigade descendante, au moment de la relève, hier, ont obstrué quelques minutes l'escalier en criant : « Nos salaires ! » Puis, sans incident, ils ont quitté la place, et la brigade montante a pris son service.

NOUVELLES DU JOUR

M. Lamoureux visite deux offices

M. Lamoureux, ministre du commerce et de l'industrie, a visité hier l'office national du commerce extérieur, qu'une récente décision vient de supprimer. Les services ont, en effet, été rattachés au ministère du commerce et placés sous la direction de M. Chaumet, directeur du personnel et de l'expansion commerciale, après licenciement de 40 auxiliaires.

Après avoir examiné les locaux et étudié le fonctionnement des services, le ministre s'est rendu à l'office de la propriété industrielle, où il a procédé à une inspection analogue. M. Lamoureux a alors décidé que les aménagements prévus dans cet office pour satisfaire aux besoins du public seraient entrepris.

Les hospices civils de Lyon

M. Herriot a présidé, lundi, le conseil d'administration des hospices civils de Lyon, dont il est le « président-né ». Une importante question était à l'ordre du jour, qui avait à plusieurs reprises servi de thème de discussion au conseil municipal. Il s'agissait de la cession, par les hospices civils, des terrains occupés par l'ex-hôpital de la Charité, contre remise par la ville de Lyon du nouvel hôpital de Grange-Blanche. Dans une précédente séance, en l'absence de M. Herriot, le conseil avait été unanime à se déclarer d'accord pour céder la Charité à la ville de Lyon, mais à condition qu'avant toute cession soit adoptée une convention générale réglant les questions soulevées par l'échange d'hôpitaux contre Grange-Blanche. Après quoi, au cours d'une séance du conseil municipal, M. Herriot avait réclamé publiquement la cession immédiate à la ville pour que celle-ci puisse à son tour céder les bâtiments et le terrain à l'Etat qui s'est engagé à construire à la place un hôtel des postes. Hier, M. Herriot a obtenu satisfaction : les terrains et bâtiments de la Charité sont cédés à la ville en échange de Grange-Blanche réuni aux hospices. Aucune condition relative à cette opération n'a été encore déterminée.

Les enquêtes parlementaires

Les deux commissions parlementaires d'enquête qui se sont séparées le 30 mars reprennent cet après-midi leurs travaux.

Avant d'interrompre ses séances, celle de ces deux commissions dont la mission est de rechercher les causes des événements du 6 février avait arrêté un plan de travail que nous avons publié. Ce programme comprend en particulier, pour les journées d'aujourd'hui et de demain, une série d'investigations sur la deuxième phase de la nuit du 6 février, et notamment sur les faits qui se sont déroulés à partir de 23 h. 30.

De son côté, la commission chargée d'enquêter sur les affaires Stavisky reprend ses auditions de témoins à 15 heures.

Le bureau a convoqué M. Lescouvé, premier président de la Cour de cassation, et M. Pressard, ancien procureur de la République.

Il est probable qu'avant d'entendre ces témoins la commission sera saisie par quelques-uns de ses membres d'une protestation contre la méthode selon laquelle sont conduits ses travaux; les protestataires se fonderaient sur ce que les affaires intéressant la Sûreté générale n'ont pas été, d'après eux, suivies jusqu'au bout.

Dans le cas, vraisemblable, où il sera passé outre à ces protestations, la commission entendra le premier président Lescouvé sur les deux rapports qu'il a présentés au sujet du rôle de M. Pressard comme procureur de la République; il a notamment à expliquer pourquoi il a cru devoir transformer ses conclusions, bienveillantes dans le premier rapport, en conclusions beaucoup plus sévères dans le second.

Quant à M. Pressard, ancien procureur de la République, il doit être interrogé sur deux points principaux : les remises accordées par la 13e chambre et les suites données aux rapports de la police judiciaire à la section financière du parquet.

M. Léon Blum et la dissolution

Dans un discours, qu'il a prononcé à Cuxac-d'Aude (Aude), à l'occasion de l'inauguration du groupe scolaire de cette localité, M. Léon Blum, député de Narbonne, après avoir proclamé l'opposition de son parti au ministère Doumergue, s'est élevé contre les décrets-lois qui créent, a-t-il ajouté, de « la souffrance et de la misère ».

Parlant de la dissolution, M. Léon Blum a déclaré que son parti la réclame depuis deux mois. Il la croit proche et pense que le Parlement, dans les jours qui la précéderont, sera amené à voter la représentation proportionnelle.

Dès à présent, a-t-il ajouté, le parti doit se considérer en état de mobilisation générale. Le mot d'ordre sera : le socialisme au pouvoir, tout le pouvoir, parce que, seul, notre parti peut apporter le remède inévitable à la crise économique mondiale.

Parlant du fascisme, M. Blum estime que le parti socialiste seul encore peut sauver le pays contre cette menace, car il a les mains absolument nettes.

Les naturalisations

Le garde des sceaux a décidé qu'aucune intervention ne serait accueillie au ministère de la justice en faveur des demandes de naturalisation.

Chronique

LE THÉATRE DE SORBONNE

Malgré la crise, la Sorbonne possède maintenant un théâtre, une troupe et une affiche pour la présente saison scolaire. Un savant professeur de littérature médiévale, M. Gustave Cohen, avant de commencer ses conférences sur deux ouvrages dramatiques du treizième siècle, qui figurent au programme de la licence et de l'agrégation, a dit à ses étudiants : « Nos amphithéâtres de lettres ne sont pas destinés à la dissection des cadavres, mais à la résurrection des morts. » Ainsi reparut, ces jours passés, dans la salle des thèses, sous l'invocation de Louis Liard et le regard amusé de Gustave Larroumet qui siège au plafond, *le Miracle de Théophile* composé par Rutebeuf entre 1260 et 1270.

Maître et disciples s'y sont mis de bon cœur. Il ne pouvait être question de faire tomber dans l'oreille d'un spectateur, même instruit, ce langage :

Celui c'or me veut asproier,
Et qui me fet lessier si monde.

M. Gustave Cohen a donc publié une transposition d'aspect encore assez ancien pour donner l'illusion, respectant toutefois le rythme et la rime. Puis, la méthode exacte ne perdant jamais ses droits à la Sorbonne, la compagnie estudiantine recherche les documents de l'époque, interroge le portail de Notre-Dame où ce miracle figure, étudie statues, tympans, voussures et miniatures, se reporte à l'histoire de la mise en scène, dessine et exécute les costumes dans une collaboration esthétique des deux sexes, transcrit des motets du manuscrit de Montpellier, et monte scientifiquement ce spectacle de parvis.

En récompense, on ne peut que noter ici l'effet produit sur un profane. Il n'ignore pas, à la vérité, que la légende de Théophile était, en ce temps-là, fort répandue en France. Vidame d'une église de Cilicie, ayant refusé de succéder à son évêque, disgracié par le nouvel élu, destitué de sa fonction, ce prêtre tomba dans la misère, et en conçut un tel ressentiment qu'il signa un pacte avec Satan. Mais repentant par la suite, il implore la Vierge, qui contraint le Diable à lui restituer l'écrit. Rutebeuf a entrepris de présenter ce sujet sous la forme théâtrale. Il en résulte dix-huit scènes, qui, dans le texte, sont annoncées, sans plus de préparation, comme il suit : « Ici va Théophile au Diable » ou : « Alors l'Evêque envoie chercher Théophile ». Entre la onzième et la douzième se sont écoulées sept années, dont une longue mimique traduit aux regards la durée.

Pas de rideau; pas de coulisses. Le décor « simultané » s'offre aux yeux d'abord : côté jardin, — pour employer les termes techniques d'à présent, — le Paradis et la chapelle de la Vierge; au fond, le palais de l'évêque, la maison de Théophile et celle du Juif Salatin; côté cour, la gueule de l'enfer, d'un rouge flamboyant, surmontée d'une mâchoire épouvantable. Après que la Psallette de Notre-Dame, dirigée par le « meneur de jeu », M. Chailley, étudiant spécialisé dans la musique médiévale, a entamé l'*Organum virgo* pour nous mettre en état de grâce, les personnages défilent en procession : Dieu le Père, dont la majesté, coiffée de la tiare, se répand en une longue barbe blanche, suivi de deux angelots; puis la Vierge, armée de la croix et comme descendue du tympan nord de Notre-Dame; puis l'évêque en soutane violette, et ses moines vêtus de bure; puis Théophile en robe noire, et ceint d'une cordelière blanche; et enfin le Juif Salatin, à la robe safran bordée de blanc, avec une rouelle rouge sur la poitrine. Le Père céleste une fois installé au Paradis avec la Douce dame et les anges, les « entreparleurs » s'adossent à la porte de leur demeure, et n'en bougent qu'au moment d'intervenir à leur tour, pour reprendre ensuite leur attitude pétrifiée. En sorte que le spectateur d'aujourd'hui, dans l'enveloppement de la musique, a l'étrange sensation d'assister à un drame sculptural.

Conflit lyrique aussi, mais impuissant à devenir tragédie. Et pourtant, l'apostrophe du début nous jetait *in medias res*. Théophile, tenaillé par la misère, irrité par l'injustice, le poing presque tendu, face à Dieu, dans une poussée de vers octosyllabes, lui dit vertement son fait :

Irai-je me noyer ou pendre?
Je ne m'en puis à Dieu prendre,
On ne peut à lui parvenir.
Ah! si on pouvait le tenir...

Ce courroux forcené contre la toute-puissance divine vous a, de vrai, un autre accent que la mauvaise humeur de Figaro qui voudrait bien tenir un de ces puissants de quatre jours. Il crie la détresse et la faim. Mais l'instant d'après, le manège du juif Salatin, indicateur de Satan, tournant autour du prêtre en révolte pour le tenter, ne parle plus guère qu'aux yeux. Les hésitations mêmes de Théophile, qu'il paraît que Rutebeuf ajouta à la légende et qui, pour un écrivain de théâtre, pouvaient donner lieu à une lutte poignante, restent, malgré la vivacité du rythme, à l'état d'ébauche et, doit-on le confesser ? ne produisent en nous qu'une émotion à fleur de peau. Et tandis que Salatin, traçant des cercles, « conjure » le roi de l'enfer : « *Bagahi, laca, bachahé...* », et que bondit sur la scène, dans un bruit de tonnerre, à la lueur d'un feu de Bengale, un diable subalterne, nain bossu, tortu, crochu, en attendant le patron qui ne se dérange que pour la signature, les interprètes ont beau entrer du mieux qu'ils peuvent dans leurs personnages, nous ne nous défendons pas de réfléchir que, dans un siècle qui a tout fait, suivant le mot de Renan, pour la grande originalité, nos pères apportaient à ces représentations des âmes simples dont l'étude nous ouvre la connaissance, mais qui ne sont plus les nôtres. Cette diablerie, loin de nous bouleverser, semble s'éloigner de nous. Il faut arriver au monologue du repentir, à ces alexandrins frémissants de remords, pour être repris par des accents pathétiques :

Ah! Terre, ouvre-toi donc, et va m'engloutissant!

Et nous sentons bientôt le petit frisson, cependant que Théophile, tourné vers la chapelle, puis vers le Paradis, adresse à la Vierge sa prière, source jaillissante de lumière et de ferveur :

Ainsi qu'en la verrière
Entre et revient arrière
Soleil et ne l'entame,
Ainsi fus vierge entière...

Ce morceau est d'une beauté « perdurable », en effet; mais non pas spécifiquement dramatique. Et, au total, de cette reconstitution, le profane que nous sommes emporte une délectation de curiosité plutôt qu'une émotion profonde, une sympathie reconnaissante pour cette équipe studieuse qui, M. Weisbein en tête, incarnation ardente de Théophile, nous rend une part de la vie spirituelle d'autrefois, dans une œuvre à la fois primitive et fort travaillée, sans pouvoir faire, toutefois, que la tragédie de la passion humaine qui se pouvait développer entre la gueule de l'enfer et ce paradis à portée de la main nous apparaisse autrement que comme un vitrail qui s'anime et de la pierre qui remue.

A ce Miracle, le théâtre de Sorbonne joint sur son affiche un autre ouvrage de la même époque, sinon du même genre : *le Jeu de Robin et Marion*, composé par Adan de le Hale, avec la musique dont le jongleur artésien le para lui-même. Représenté vers 1285 à la cour française et angevine de Naples, il fut repris peu de temps après, en la ville d'Arras, et introduit par *le Jeu du Pèlerin*. Les vicissitudes dirigées des programmes universitaires et l'érudition impeccable de M. Gustave Cohen ont valu à l'un et à l'autre la consécration parisienne de 1934.

Le Jeu du Pèlerin est une toute petite chose, n'offrant, à bien dire, d'autre intérêt que celui de nous présenter un pèlerin couvert de coquilles et le bourdon à la main, qui vient célébrer Adan de le Hale et son protecteur, le comte d'Artois : bibelot de vitrine plutôt que lever de rideau, s'il y avait un rideau. *Le Jeu de Marion et Robin* a plus de prix. Sans nous jeter maintenant dans un plaisir extrême, il ne manque pas d'agrément. C'est la pastourelle portée à la scène. Le chevalier Aubert rencontre dans la prairie une bergère et lui fait la cour : « l'amour courtois » aux champs. Mais la bergerette, qui a un « amiet » dont elle est la fidèle « amiète », ne l'entend pas de cette oreille. Le chevalier reviendra; il l'emmènera. Elle le querellera et lui échappera. Tout se termine par de petits jeux parfois risqués, une fête d'accordailles et une farandole au son des cornemuses. Et comme, indépendamment des chœurs, certaines parties des rôles sont chantées, le « meneur de jeu », dans une allocution pleine de savoir et de bonne grâce, a pu situer cette pastourelle dans la région future de l'opéra-comique.

Il est véritable, du moins, que la troupe estudiantine répand dans cette paysannerie, également transposée par M. Gustave Cohen, autant de fraîcheur qu'elle y en a trouvé. Cette fois encore, le spectateur moyen, pour sa première impression, se trouve, comme dans un rêve qui dérange un peu l'ordre habituel des choses, en présence d'un autre décor « simultané » où il voit ou est censé voir, sur un espace de quelques mètres carrés, un champ, une prairie, des maisons, un moulin, sans compter un tertre propice aux déjeuners sur l'herbe. Et il se sent bientôt une âme de plein air, à tout le moins de grande banlieue. Mais voici Marion filant sa quenouille, qui chante d'entrée de jeu l'objet de son affection :

Robin m'aime, Robin m'a;
Robin m'a demandée; il m'aura.

Au fait, sous ce costume rouge et noir un tantinet voyant, comme il sied à une paysanne, qu'est-ce donc que cette « bergeronnette », aimablement personnifiée par Mlle Peyrot ? Un cœur ingénu et sensible qui, pour ainsi parler, ne manque pas de tête. Elle aime Robin; mais c'est qu'aussi il lui achète petite cotte, souquenille et ceinturelle, n'oublie pas les provisions de bouche et lui offre le plus spontanément du monde des pommes d'api (ou qui nous ont paru telles), gracieux supplément du quignon de pain et du fromage qu'elle « a en son sein ». Que peut contre ces douceurs le chevalier avec son cheval de carton et son faucon de bois sur le poing? Ingénue et futée, elle déjoue l'entreprise de l'amour courtois par des équivoques; et, la place à peine libre, entonne sa chanson d'appel :

Hé, Robechon,
Leure leure va!

Aussitôt on entend :

Hé, Marion,
Leure leure va!

C'est la réponse de l'amiet à l'amiète, du

FEUILLETON DU *Temps*
DU 11 AVRIL 1934

LA MUSIQUE

AU CONSERVATOIRE : Exercices publics des élèves de la classe d'ensemble instrumental de M. Roger Ducasse, de la classe d'orchestre de M. Philippe Gaubert, de la classe d'ensemble vocal de M. Jules Mazellier.

A L'ALHAMBRA : reprise des « Cloches de Corneville », opérette en trois actes et quatre tableaux de Clairville et Gabet, musique de Robert Planquette.

AU THEATRE DES CAPUCINES : première représentation de « Mitzi-Mitzou », opérette en trois actes de M. Jean de Létraz, musique de MM. Reinsfeld et Marbot.

Correspondance.

Pour notre délassement, tâchons de n'évoquer, en ce début de printemps, que des images riantes : celles des florissants concerts des élèves du Conservatoire et celles de deux opérettes récréatives. La première de ces opérettes est connue de longue main; l'autre vient à peine d'éclore dans sa verdeur d'avril.

Le directeur du Conservatoire ne nous convie pas, à proprement parler, à des exercices d'élèves, mais à de véritables concerts d'un arrangement et d'une tenue exemplaires. Les exécutions en sont comparables, par le fini, à celles de nos plus fameuses sociétés symphoniques. Les instrumentistes, triés sur le volet, sont animés d'un désintéressement sincère. Déjà en possession des ressources et des secrets de leur métier, ils ont été longuement entraînés à l'interprétation des œuvres choisies et inscrites aux programmes Aucun laisser-aller, aucune routine dans ces manifestations d'une dévotion juvénile, d'une ferveur inquiète, d'une pénétrante fraîcheur.

La première séance, à laquelle participaient les élèves de la classe d'ensemble instrumental de M. Roger Ducasse, débutait par l'admirable *Concerto* en *ré* mineur de Jean-Sébastien Bach. Mlle Bobesco, une violoniste qui est âgée de treize ans et dont la précoce virtuosité éblouit son monde, Mlles Billard, Collinson, Pineau, Castelain, Lephay, Nivet, Desgrange, Paparritor, Anibali, Castel, MM. Maggiar, Guéritée nous en restituèrent la grâce majestueuse, vive et savante. Après les *Variations sur un thème de Beethoven*, de Camille Saint-Saëns, prestement égrenées par Mlle Leclerq et M. Maggiar, nous entendîmes la touchante et délicate *Sonate* pour piano et violoncelle de Mendelssohn. Mlles Bernard, Paparritor, Vignalou, MM. Maggiar et Neilz se signalèrent par leur mécanisme véloce allié à une fine sensibilité.

Le concert se terminait sur le *Premier Quintette* en *ré* mineur de Gabriel Fauré et était, ainsi, au début et à la fin, dans la même atmosphère tonale. M. Roger Ducasse, qui est l'un de nos meilleurs musiciens présents et dont on apprécie, en toute occasion, le goût et l'érudition ingénieuse, avait peut-être formé le projet de nous instruire des manières respectives des deux maîtres illustres dans la tonalité de *ré* mineur. A moins que, poussé par les sentiments de pieuse fidélité qu'il garde à Gabriel Fauré, il n'ait voulu élever le nom de Fauré à la hauteur de celui de Bach et nous présenter leurs œuvres dans la même ambiance et sur le même plan. On n'est jamais tranquille avec M. Roger Ducasse. Dans ses écrits comme dans ses faits et gestes se glissent toujours des intentions qu'on a quelque mal à démêler.

Pourtant le *Premier Quintette*, qui devait être à l'origine un quatuor et ne comporte que trois mouvements, ne saurait être rapproché de l'œuvre de Bach. M. Roger Ducasse en convient lui-même dans un article qu'il a publié sur la musique de chambre de Gabriel Fauré. Il s'y attache surtout à l'analyse du finale du *Quintette* en *ré* mineur et nous définit ainsi le thème de l'*allegretto moderato* : « Ce thème, dit-il, répété pendant quatre grandes pages, nous fait penser au finale de la *Neuvième*. » Fauré aurait-il donc marché là sur les traces de Beethoven ? On ne peut soutenir avec sérieux cette nouvelle assertion. Sous le masque classique, le génial compositeur de *Pénélope* a su conserver en toute circonstance sa personnalité enchantée.

Plus importante encore était la soirée où paraissaient les élèves de la classe d'orchestre de M. Philippe Gaubert, auxquels avaient été ajoutés ceux de la classe d'ensemble vocal de M. Jules Mazellier. L'orchestre groupait environ cent cinquante exécutants, pris parmi les meilleurs éléments des classes instrumentales et vocales. On comptait aux pupitres de la batterie jusqu'aux étudiantes ou étudiants des classes de composition musicale et de contrepoint et fugue. Il était curieux d'apercevoir ces jeunes filles, gravement appliquées, choquer les cymbales, tambouriner sur la caisse claire, faire tinter le triangle, frapper rudement à coups de mailloche la timbale et la grosse caisse. On voyait même une instrumentiste robuste manier avec une adresse sportive une contrebasse encombrante.

L'Ouverture du *Carnaval romain* de Berlioz et *le Déluge* de Saint-Saëns furent interprétés avec autant d'éclat que de sentiment profond. J'ai moins aimé les traductions de la *Symphonie* en *ré* mineur de Schumann et de *Pelléas et Mélisande* de Gabriel Fauré. De cette dernière partition on ne put d'ailleurs écouter que le Prélude et la Fileuse, qui fut acclamée et demandée en *bis*.

L'exécution du *Déluge* a dû exiger un effort considérable, en particulier du côté choral. Chanteurs et chanteuses, patiemment stylés par M. Jules Mazellier, se sont acquittés en perfection de leur tâche. Parmi les cinq solistes, ne félicitons que le violoniste, M. Brel, et la cantatrice, Mlle Dorella, dont la voix est d'un timbre très pur ; les trois autres tremblaient de crainte et n'ont pu donner toute leur mesure. M. Philippe Gaubert animait d'un souffle brûlant tout ce concert irréprochable sur bien des points.

Le Conservatoire national de musique possède enfin, grâce à la foi active de M. Jules Mazellier, des masses chorales précieuses en qualité. Il serait étrange qu'il en fût autrement. Notre enseignement secondaire féminin n'a-t-il pas déjà formé, en dépit d'empêchements de toutes sortes, des chorales mixtes d'une valeur éprouvée ? L'incapacité foncière aux chœurs dont on nous faisait reproche n'est plus aujourd'hui qu'une légende.

M. Henri Rabaud a été bien inspiré en renouant et rehaussant la tradition des exercices publics d'élèves. Il y a quelques années, les meilleurs lauréats du Conservatoire étaient empruntés, gênés lorsque les grands cadres des praticiens s'ouvraient devant eux. Ils font actuellement leur profit du complément d'éducation collective qui leur est fourni au cours de ces séances en commun. Ils peuvent développer leurs facultés dans un sens qui leur permettra d'affronter, sans trahir d'inexpérience, les groupements de spécialistes où ils auront à déployer leur activité et leurs dons. Large et vivante méthode, qui initie les étudiants de la rue de Madrid aux réalités et qui est aussi propice à leur culture que féconde en résultats positifs.

Au moment des carillons de Pâques et, peut-être, en l'honneur de notre garde des sceaux, qui s'est lui-même comparé au père Gaspard, le théâtre de l'Alhambra a repris *les Cloches de Corneville*. On a fait la bel